21e ANNÉE (3e SÉRIE) N° 45 9 NOVEMBRE 1899

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT

ANCIEN SUPÉRIEUR DU GRAND SÉMINAIRE DE LANGRES

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *de 10 francs sans le Supplément*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne)

CAUSERIES AVEC UN JEUNE CURÉ

LXXXV

LES ŒUVRES

Principes généraux : Buts, choix, obstacles

SOMMAIRE : L'homme d'œuvres et la grâce *culbutante*. — I. BUTS DIVERS. — *Ad majorem Dei gloriam :* — c'est le plus pratique, même au point de vue de la raison ; — *et salutem animarum ;* — il faut donc réprouver : — l'activité purement naturelle ; — le désir de faire comme les autres.
II. CHOIX DES ŒUVRES. — Nécessité de faire un choix. — Règles du choix : il faut préférer les œuvres paroissiales ; — c'est une obligation de justice pour un curé ; — de convenance pour les prêtres libres ; — état que le Droit fait de la paroisse ; — comment en inspirer l'amour ? — Parmi les œuvres paroissiales, il faut préférer : — 1° les existantes aux nouvelles ; — 2° les œuvres rares et bien suivies, aux œuvres trop abondantes et négligées ; — 3° les œuvres qui font le plus de bien suivant les circonstances. — C'est aux évêques à indiquer les œuvres les plus utiles. — Le bureau des œuvres ; — les congrès diocésains.
III. OBSTACLES A PRÉVOIR. — Toute œuvre bonne rencontre des obstacles. — 1° *De la part de Dieu.* — Tobie. — Patience et confiance dans la tempête. — 2° *De la part du démon*, qui emploie la ruse, — ou la force. — La prière ; — les exorcismes ; — la dévotion aux saints anges. — 3° *De la part du monde : a)* de l'administration civile : — prudence et...; *b)* de nos paroissiens : — pureté d'intention opposée à l'ingratitude ; — *c)* de nos confrères : — il faut éviter de les froisser par la défiance, — ou des manières trop hautes ; — conduite à tenir entre curé et vicaires, — entre confrères voisins, — en cas d'isolement ; — *d)* de nous-mêmes : *lassitude :* — parce qu'on embrasse trop, — ou qu'on veut tout faire par soi-même ; — remèdes : se borner, — et chercher des aides ; — *l'inconstance*, provenant d'un défaut de caractère ; — remède : dévotion à l'Esprit-Saint ; — *l'insuccès* : exemple des anges qui ne se troublent pas de l'insuccès.

— Assez parlé d'abus à déraciner ; voyons maintenant à édifier. Naguère j'entendais un prédicateur de renom faire une distinction, qui n'est pas sans fondement, entre le sacerdoce *sacrificateur* qui consiste à administrer les sacrements, et le sacerdoce *ministériel* qui prend à la lettre la parole de saint Paul : *Adimpleo in me ea quæ desunt passionum Christi* [1] ; entre le prêtre... bourgeois, et l'homme d'œuvres. Comme vous n'avez pas eu le plaisir de l'entendre, je vais résumer sa thèse en quelques mots ; elle nous servira d'introduction à l'étude que nous allons consacrer aux œuvres en général, dans le but de dégager certains principes qui s'appliquent à toutes.

Dieu, disait l'orateur, accorde à tout pécheur une grâce suffisante pour se convertir ; mais le pécheur n'en profite pas toujours, faute ou d'y penser ou de le vouloir. Alors interviennent, en vertu de la communion des saints, les sacrifices et les prières des âmes fidèles pour obtenir une grâce plus abondante qui renverse le coupable, et que, dans un langage pittoresque, l'orateur appelait la grâce *culbutante*. Ainsi saint Paul dut sa conversion à la grâce obtenue par les prières et les souffrances de saint Etienne. De là à conclure que le prêtre qui voulait efficacement s'occuper de son troupeau devait travailler en multipliant les œuvres utiles, il n'y avait qu'un pas et le pas fut vite fait : nous sommes faits pour la vie active et non pour la contemplation.

I. BUTS. — Avant tout, il faut préciser *le* ou *les* buts que le prêtre doit avoir en vue en se lançant dans l'action, car le but donne le ton à nos œuvres, et surtout il sert de règle à Dieu pour l'appréciation du mérite.

Ad majorem Dei gloriam! Autrefois, dans nos retraites du séminaire, le prédicateur s'efforçait de donner comme dernier terme à notre activité cette devise de saint Ignace qui résume toute la vie surnaturelle. Aujourd'hui, la pratique, déjà longue, des hommes et des choses m'a fait comprendre que, même au point de vue *purement naturel* de la philosophie humaine, c'est encore ce qu'il y a de plus sage ici-bas ; de sorte que la raison et la grâce s'unissent pour nous dire : Dans

[1] Colos., I, 24.

toutes les œuvres que vous accomplirez, cherchez avant tout à plaire à Dieu ; pour ne pas compromettre le mérite d'une action faite pour le monde, nous crie la grâce ; pour rester en paix en présence de l'ingratitude de ceux qui profiteront de notre dévouement, réplique la raison.

— Eh bien, oui, *ad majorem Dei gloriam ;* lui, du moins, n'oublie pas de récompenser ce qui est fait pour lui !

— *Et salutem animarum !* Saint Ignace disait un jour : « Mettez le salut du premier venu audessus de tous les trésors du monde entier... Qu'un seul enfant profite de mes enseignements, mes fatigues et mon temps me paraîtront bien employés. » Le salut des âmes à procurer par nos travaux, voilà un second but à poursuivre ; objet bien digne de notre ambition et qui est la continuation de l'œuvre de la Rédemption. C'est là surtout qu'on peut dire *sacerdos alter Christus,* le Christ s'étant donné tout entier au rachat des âmes.

La *gloire de Dieu* et le *salut des âmes,* voilà les deux seuls buts qui doivent nous faire entreprendre les œuvres. Ce n'est pas que la nature n'en présente d'autres. Parfois, on a un fonds d'activité personnelle dont on ne sait que faire ; autant l'occuper aux œuvres qu'à autre chose. Saint Ignace ne tolérait pas cette recherche du moi dans ses disciples. « Voulez-vous, leur disait-il, heureusement terminer vos entreprises, sachez vous donner à elles, sans vouloir les rapporter à vous. » — Chez d'autres, c'est le désir de faire comme les autres qui est le grand moteur dans les œuvres. La mode est pour le moment aux œuvres ; allons aux œuvres. Ce sont les syndicats qui sont le plus en évidence, formons des syndicats ; demain les caisses rurales auront la préférence, nous fonderons alors des caisses rurales. Ici encore c'est la nature qui pousse à agir, car ces changements fréquents dans les œuvres à soutenir, loin d'être le signe d'une action surnaturelle, dénotent en plein l'activité humaine.

II. LE CHOIX DES ŒUVRES. — Les œuvres à réaliser sont fort nombreuses, d'une part, et d'autre part, nous ne pouvons les aborder toutes, notre temps, nos forces et nos ressources étant limités : il nous faut donc faire un choix. Quelles sont les règles à suivre ?

Tout d'abord, je vous ferai remarquer qu'il n'est question ici que d'œuvres dont nous prendrons personnellement l'initiative, et non de celles qui peuvent être imposées à un prêtre par ses supérieurs ecclésiastiques.

I. *Il faut éviter les œuvres trop générales, pour donner la préférence aux œuvres paroissiales.* — De fait, nous avons contracté avec notre paroisse une alliance mystique qui lui assure les prémices de notre zèle et le plus actif de notre vie, et ce n'est que quand elle a eu *à satiété* ce qu'elle désire, que nous pouvons porter aux autres l'excès de notre activité. Pour peu qu'on presse la question, on y trouvera une obligation morale qui peut aller jusqu'au péché mortel. Supposons un curé fort occupé à une œuvre générale et négligeant ses catéchismes et ses instructions : il ne peut pas être en sûreté de conscience. C'est une pure supposition ; mais n'est-il pas utile de soulever la question pour appeler l'attention sur un excès de zèle que l'on serait tenté de croire justifié par la pensée du bien général à réaliser ? Aussi, quand Dieu nous demandera compte de notre conduite, le questionnaire portera uniquement sur le petit coin de terre qu'il nous a donné à défricher, et non sur les œuvres générales.

Assurément, il ne s'agit pas des œuvres catholiques, Propagation de la foi, Sainte-Enfance, et autres œuvres de ce genre, qui sont plutôt des occasions de faire l'aumône que des œuvres de sanctification.

Si nous, curés, nous devons avant tout voir la paroisse, en inspirer l'amour à ceux qui fréquentent nos œuvres, y aurait-il indiscrétion à demander la même direction aux prêtres libres qui s'occupent des jeunes gens et des jeunes filles ? L'organisation de l'Eglise, depuis plus de quinze siècles, est basée sur la paroisse : c'est là que l'enfant doit être baptisé, qu'il doit faire sa première communion, qu'il doit recevoir la sainte Eucharistie à Pâques, c'est de là que viendra le prêtre chargé de lui donner le Viatique et l'Extrême-Onction, et c'est à la paroisse encore que son cadavre sera apporté après sa mort. Voilà les droits que l'Eglise réserve aujourd'hui à l'église paroissiale.

Autrefois, ils étaient encore plus étendus, car il y avait obligation d'assister à la messe de paroisse et d'y entendre la prédication. Une coutume légitime, il est vrai, laisse aujourd'hui toute latitude aux fidèles ; mais il n'en est pas moins vrai que l'Eglise désire autant que possible l'assiduité aux offices paroissiaux. De là à conclure que les directeurs d'œuvres doivent, autant que possible, diriger dans ce sens les personnes qui fréquentent ces œuvres, c'est tout naturel.

D'ailleurs, elles sont ce qu'il y a de meilleur dans la paroisse. Si on les garde dans les chapelles privées, le curé se trouvera seul dans son église avec quelques vieilles femmes pour les offices publics. Alors il n'y a plus de paroisse. Le P. Godts a si bien compris cette vérité qu'il consacre un chapitre entier à recommander aux directeurs des œuvres d'inculquer cet amour de la paroisse, à l'exemple d'ailleurs des Anglais qui ont conservé la paroisse, même comme base de l'organisation politique et civile : « Excitetur in omni anima vobis commissa amor zelusque pro ecclesia parochiali tantus, ut toto corde de ea dicat, sicut olim Psalmista de templo quod non erat nisi figura vacua Ecclesiarum nostrarum : *Quam dilecta tabernacula tua...* [1] » Il veut que l'on commence dès le bas âge à inculquer aux enfants cet amour de la paroisse en leur

[1] Godts, *Scopuli...,* p. 165.

rappelant ce que l'église paroissiale est pour eux, les grâces qu'ils y reçoivent dans les sacrements et la parole de Dieu, en leur expliquant les cérémonies de la consécration des églises paroissiales, dont nos fêtes patronales d'aujourd'hui ne sont que l'anniversaire, etc. *Ignoti nulla cupido.*

II. *Parmi les œuvres paroissiales, il y a un choix à faire.* — Il faut préférer :

1° *Les œuvres existantes aux œuvres nouvelles.* — Les œuvres existantes ont un passé, qui leur donne droit à la préférence. Si elles ont été établies par nos prédécesseurs, c'est après mûre réflexion et parce qu'elles pouvaient faire du bien. D'ailleurs, les fidèles les connaissent, peut-être y sont-ils fortement attachés. Voilà autant de titres qui militent en faveur des œuvres antiques et leur donnent la préférence sur les nouvelles.

— Si cependant elles ne correspondent plus aux nécessités de la situation !

— Dans ce cas, on les rajeunit en y infusant un sang nouveau, c'est-à-dire en leur donnant un but secondaire en rapport avec le bien à réaliser.

2° *Les œuvres nécessaires aux œuvres simplement utiles.* — La simple raison explique cette règle, sans qu'il soit besoin d'un commentaire développé.

— Qu'entendez-vous par œuvres *nécessaires ?*

— J'entends par là une chose tout à fait relative à chaque paroisse, selon ses besoins particuliers. Où est le mal, là il faut porter le remède.

3° *Les œuvres rares et bien suivies aux œuvres trop abondantes et négligées.* — Nous sommes essentiellement limités et dans nos forces, et dans notre temps, et dans nos ressources surtout. De là, pour nous, une obligation de nous limiter dans les œuvres paroissiales, que ne connaissent pas les curés qui ont des auxiliaires dévoués sur qui ils peuvent se décharger d'une partie de leur besogne. Réduits à ne compter que sur nous-mêmes, il faut, avant d'établir une nouvelle œuvre, supputer l'avenir et voir si nous pourrons prendre sur notre temps les moments qu'elle exigera pour bien marcher, et dans notre bourse les ressources nécessaires pour qu'elle ne tombe pas d'inanition. Quelques œuvres bien organisées, marchant avec prospérité, font plus de bien que des œuvres qui végètent, faute de soins ! Après tout, n'est-ce pas le bien à réaliser par les œuvres que nous avons en vue, plutôt que les œuvres pour elles-mêmes ?

4° *Les œuvres qui font un bien plus étendu, à celles d'un rayon restreint.* — On peut ramener à trois groupes toutes les œuvres que peut entreprendre un curé : *a)* les œuvres qui ont directement pour but la gloire de Dieu et des saints : ce sont les plus importantes de toutes, à raison de leur objet, et parmi les autres œuvres elles tiennent la place que tiennent les vertus théologales parmi les autres vertus ; *b)* les œuvres de préservation morale, qui ont pour but plus direct de maintenir leurs membres dans le droit chemin ; *c)* enfin les œuvres de miséricorde temporelle qui visent tout d'abord la charité s'exerçant à l'égard du corps, pour remplir le précepte de l'aumône et aussi pour se frayer un chemin jusqu'aux âmes.

Assurément, si l'on avait toujours affaire à des gens bien disposés, on donnerait toujours la préférence aux deux premiers groupes ; mais, hélas ! les esprits sont parfois tellement éloignés de tout ce qui touche à la piété que l'on court risque de les éloigner pour toujours en leur en proposant les pratiques. Parfois, les œuvres de préservation morale n'ont aucune chance de succès, si on ne les fait pas passer sous le couvert d'œuvres philanthropiques. C'est ici surtout qu'il faut agir avec prudence. Une voix autorisée vient de nous le rappeler : « La discrétion dans les œuvres et dans le choix des moyens pour les faire réussir est d'autant plus indispensable que les temps présents sont plus troublés et hérissés de difficultés plus nombreuses. Tel acte, telle mesure, telle pratique de zèle pourront être excellents en eux-mêmes, lesquels, vu les circonstances, ne produiront que des résultats fâcheux [1]. »

Voici le remède indiqué par la même bouche : « Les prêtres éviteront cet inconvénient et ce malheur si, avant d'agir et dans l'action, ils ont soin de se conformer à l'ordre établi et aux règles de la discipline. Or la discipline ecclésiastique exige l'union entre les divers membres de la hiérarchie, le respect et l'obéissance des inférieurs à l'égard des supérieurs. »

Pour prouver la nécessité de l'obéissance aux évêques dans l'accomplissement des œuvres, le Souverain Pontife recourt aux témoignages de l'Ecriture et de la Tradition, surtout à ce passage de saint Ignace, martyr : « Que tous obéissent à leur évêque comme Jésus-Christ a obéi à son Père. Ne faites, en dehors de votre évêque, rien de ce qui touche au service de l'Eglise, et de même que Notre-Seigneur n'a rien fait que dans une étroite union avec son Père, vous, prêtres, ne faites rien sans votre évêque. Que tous les membres du corps presbytéral lui soient unis, de même que sont unies à la harpe toutes les cordes de l'instrument. »

Il invoque aussi l'exemple des méchants : « A cet égard, nos ennemis peuvent nous servir d'exemple. Ils savent très bien que l'union fait la force, *vis unita fortior ;* aussi ne manquent-ils pas de s'unir étroitement dès qu'il s'agit de combattre la sainte Eglise de Jésus-Christ. »

Enfin, dernière et souveraine raison, le succès est à ce prix : « Si donc, nos chers Fils, vous désirez que dans la lutte formidable engagée contre l'Eglise par les sectes antichrétiennes et par la cité du démon, la victoire reste à Dieu et à son Eglise, il est d'une absolue nécessité que vous combattiez tous ensemble en grand ordre et en exacte discipline sous le commandement de vos chefs hiérarchiques. »

— Ceci suppose une direction venant d'en haut, de nos supérieurs.

[1] Lettre pontificale du 8 sept. 1899 au clergé français.

— En somme la direction est toujours donnée à quiconque sait la demander. Mais pour éviter aux prêtres des démarches inutiles, un grand nombre d'administrations diocésaines ont pris soin d'établir un bureau des œuvres, formé d'un personnel de choix, uniquement préoccupé de rechercher ce qu'il y a de plus opportun et se maintenant dans un rapport constant avec les hommes d'action, pour leur indiquer le bon chemin et, au besoin, aiguiser leur zèle.

Dans d'autres diocèses, on en est venu à réunir chaque année le congrès des œuvres diocésaines sous la surveillance de l'autorité. Des programmes rédigés par elle et variant avec les années sont envoyés à l'avance ; dans les réunions, ils sont l'objet d'une discussion approfondie, où chacun peut émettre son opinion. C'est la résultante des vœux de tout un diocèse qui sert de ligne de conduite à chacun. Avec cela, on sait où l'on va ; le diocèse tout entier marchant à l'unisson, on n'a pas à craindre l'isolement.

III. Les obstacles et les moyens de les tourner. — Toute œuvre inspirée par Dieu rencontre des obstacles. Les saints prétendent même que plus une œuvre doit produire de fruits, plus aussi elle sera difficile ; aussi les difficultés, loin de les décourager, servaient au contraire d'aliment à leur zèle. Il faut donc nous attendre à rencontrer des obstacles de la part : *a)* de Dieu ; — *b)* du démon ; — *c)* des hommes.

I. *De la part de Dieu.* — Tobie était un homme d'œuvres, témoin ce portrait que nous en trace l'Ecriture Sainte : « Tobie allait tous les jours visiter tous ceux de sa parenté, les consolait et distribuait de son bien à chacun d'eux selon son pouvoir. Il nourrissait ceux qui avaient faim ; il donnait des habits à ceux qui étaient nus, et avait grand soin d'ensevelir ceux qui étaient morts et ceux qui avaient été tués... Il allait trouver ceux qui étaient captifs, et leur donnait des avis salutaires. » Il y a là la pratique de toutes les œuvres de miséricorde temporelle et spirituelle. Et cependant l'épreuve vint, douloureuse, mais voulue par Dieu : « Quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te. » Pesez bien, mon cher ami, ce *necessse.*

Voilà le lot de tout homme d'œuvres. Plus il se donne, plus aussi il doit s'attendre à l'épreuve, qui met le dernier lustre à son dévouement et le sanctifie par la voie du sacrifice : « *Quia* acceptus *eras Deo,* necesse *fuit...* »

Le seul remède à opposer, c'est celui de Tobie : « Ayant toujours craint Dieu dès son enfance et ayant gardé ses commandements, il ne s'attrista point contre Dieu de ce qu'il l'avait affligé par cette cécité, mais il demeura immobile dans la crainte du Seigneur, rendant grâces à Dieu tous les jours de sa vie. »

Ainsi devons-nous faire devant la tempête permise par Dieu contre nous et nos œuvres ; au lieu d'y voir un signe de mécontentement de la part de notre divin Maître, nous y prendrons un signe de satisfaction, nous redisant au fond de notre âme : *Quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te.* Avec cela, il nous sera facile de baisser la tête pour laisser passer l'orage en silence.

II. *De la part du démon.* — Nécessairement Satan voit d'un mauvais œil les œuvres qui ont pour but de briser son empire et de lui arracher des âmes ; aussi met-il tout en œuvre pour les ruiner. Tous les moyens lui sont bons. Tantôt il a recours à la ruse : « Pour nous empêcher de faire une bonne œuvre, dit saint Ignace, le démon nous en suggérera souvent une plus grande, mais il saura bien ensuite par de nouveaux obstacles en empêcher l'exécution. » Tantôt il emploie la force : « On ne peut commencer une entreprise en l'honneur de Dieu, dit encore le même saint, qu'aussitôt le monde ne s'agite ou l'enfer ne suscite des troubles. »

— Et le remède pour repousser les assauts de messire Satan ?

— C'est la *prière.* Relisez attentivement la formule que nous récitons après la messe et vous verrez que, en y introduisant cette adjuration aux puissances infernales Léon XIII a eu un but pratique. C'est la même pensée qui a inspiré la formule d'exorcisme *in Satanam et angelicos apostaticos,* publiée en 1890, encore par ordre de Léon XIII. La dévotion aux saints Anges, surtout à l'archange saint Michel, nous assure des protecteurs puissants contre les tentatives haineuses des mauvais anges.

III. *De la part des hommes.* — Reprenons encore la pensée de saint Ignace : « On ne peut commencer une entreprise en l'honneur de Dieu, *qu'aussitôt le monde ne s'agite.* » Et ailleurs : « Si l'on craint beaucoup les hommes, on ne fera jamais rien de grand pour Dieu ; tout ce que l'on fait pour Dieu soulève des persécutions. »

Sous ce terme générique de *monde,* on peut faire rentrer plusieurs catégories d'individus, qui, volontairement ou non, instruments de Satan ou agissant en leur nom propre, ou encore se donnant comme représentants de la justice, concourent à exercer notre patience et à ruiner nos efforts dans le bien. On voit par là que nous ne supposons pas coupables toutes les oppositions qui sont faites à nos œuvres et que nous admettons la bonne foi dans une large part. Cela ne les empêche d'être parfois douloureuses ; au contraire, plus les contradicteurs sont gens de bien, plus pénible est la contradiction.

A). *L'administration civile.* — Voilà une source féconde d'oppositions.

— Elle s'occupe de nos œuvres, l'administration civile ?

— On l'a dit et certaines mesures l'ont fait supposer. Assurément, ce n'est pas dans les œuvres purement spirituelles que l'on constatera son ingérence : là, complète liberté. Mais du moment que l'on entreprend une œuvre externe, que l'on cherche à éclairer l'intelligence des fidèles par la diffusion des bons journaux, à fortifier leur zèle par

des conférences appropriées, à grouper leur bonne volonté dans des associations de persévérance, à venir en aide à leur isolement par les syndicats de vente ou de production, les caisses rurales, les assurances mutuelles, etc., on se trouve en présence de négociants qui voient avec peine diminuer leur clientèle, ou d'hommes politiques qui craignent de perdre leur influence sur des masses ainsi disciplinées, et dévouées à qui prend leurs intérêts en main. De là des plaintes qui trouvent un écho dans les administrations civiles et forment contre les curés adonnés aux œuvres un dossier plus ou moins chargé, qu'on ouvrira à l'occasion.

— Qu'y faire donc? Faut-il tout abandonner pour éviter les dossiers compromettants?

— Deux choses sont cependant à conseiller ici : *a)* ne pas froisser *inutilement* l'administration par des paroles, des écrits ou des démarches qui ne sont pas imposées par le devoir; — *b)* puis laisser l'administration penser de nous ce qu'elle voudra et agir suivant sa conscience et son zèle.

B). *Les paroissiens.* — C'est leur bien que nous cherchons, par l'établissement des œuvres : bien temporel, bien spirituel. On se figure parfois que, du moment que nous prenons en main leurs intérêts, surtout les temporels, on va se les attacher d'une manière irrévocable. La désillusion est bientôt venue en présence de la réalité. Sans doute, il y aura toujours des âmes reconnaissantes; mais ce sera toujours le petit nombre. Ce n'est pas d'aujourd'hui que date cet étrange anomalie du dévouement restant sans retour. Saint Ignace la constatait déjà de son temps : « La meilleure récompense que le serviteur de Dieu puisse recueillir de ce qu'il fait pour le prochain, sont les mépris ou les ignominies, unique salaire que le monde ait accordé aux travaux de son divin Maître. »

A cela, il n'est qu'un remède, la pureté d'intention : agir pour plaire à Dieu, sans viser à la récompense venant des hommes. Quand elle vient, on en remercie la Providence; si elle fait défaut, on en fait volontiers son deuil.

C). *Les confrères.* — Ne *nous* est-il jamais arrivé de critiquer tel ou tel confrère, de condamner sa manière de conduire telle ou telle œuvre? *Par pari refertur,* vous dirai-je avec le proverbe, ou mieux encore : *Eadem quippe mensura qua mensi fueritis, remetietur vobis,* avec Notre-Seigneur.

Donc il faut *nous* attendre à des critiques de la part de nos confrères quand nous entreprendrons une œuvre quelconque, ne serait-ce qu'à titre de retour. Le P. Godts les excuse au moins en quelques circonstances : « Il n'est pas toujours bon de s'entourer de je ne sais quel mystère, dit-il. Certains prêtres cachent à leurs confrères des choses qu'ils communiquent sans crainte à des laïques et même à des dévotes, de la bouche desquelles on apprend bien vite la nouveauté. *Inde* justa *indignatio, diffidentia ac murmuratio,* » conclut-il [1].

« Un autre écueil à éviter, dit-il encore, c'est une certaine arrogance, ou suffisance, fille de l'Orgueil, qui écarte de nous le cœur de nos confrères et les indispose contre nos œuvres au point d'en concevoir de la jalousie et de se réjouir de nos insuccès. Il est un précepte qui nous commande d'aimer notre prochain; il en est un qui lui commande de nous aimer; pour lui rendre plus facile l'accomplissement de ce précepte, il *faut nous rendre aimables.* »

— Quelle est la conduite pratique à conseiller dans les rapports d'œuvres avec nos confrères?

— *a)* Si plusieurs prêtres travaillent aux œuvres, sous la dépendance de l'un d'eux, comme cela a lieu entre curé et vicaires, il faut une direction unique, donnée par le curé, après avoir pris toutefois l'avis des vicaires, de manière à les intéresser au succès : sans cela, ou bien l'on ne fait rien, ou l'on fait mal ce que l'on entreprend.

b) Quand il est question de prêtres indépendants les uns des autres, la ligne de conduite doit être tracée d'un commun accord dans des réunions où chacun exposera librement sa manière de voir. Pourquoi ne ferait-on pas cela entre voisins?

c) Enfin, pour le prêtre isolé, le mieux est d'aller tout doucettement son chemin, sans attirer l'attention. Le bien, a-t-on dit, ne fait pas de bruit et le bruit ne fait pas de bien; pensée qu'un de nos amis traduisait par cette boutade qui est la philosophie des hommes désabusés : « Moins on est, mieux on est; pour être bien, il faut n'être rien. » Le vent qui agite la cime des arbres, laisse calme les mousses.

D). *Nous-mêmes.* — Nous trouvons en nous trois obstacles au succès des œuvres : la *lassitude*, l'*inconstance*, l'*insuccès*.

1° *La lassitude.* — Elle peut provenir d'une double cause :

a) Parce qu'on embrasse trop d'œuvres. — Saint Ignace a prévu cet inconvénient : « Les hommes *immodérés,* dit-il, ne peuvent longtemps travailler au service de Dieu; il leur arrive comme à ces coursiers qui font d'abord de trop longues journées, fléchissent au milieu de la course et ne peuvent atteindre au terme du voyage. »

C'est dans le même sens que le P. Godts a dit : « C'est un écueil de vouloir trop faire. Nous ne sommes pas tenus à réaliser tout le bien possible, mais seulement celui qui est agréable à Dieu, qui est fait selon les règles de la prudence, et qui ordinairement est voulu ou du moins désiré par nos supérieurs, c'est-à-dire par Dieu [1]. »

b) Parce qu'on veut tout faire par soi-même. — Quand on commence, on sent une telle surabondance d'activité et d'énergie que l'on veut tout faire par soi-même. Moïse n'échappa pas à cette tentation, et il lui arrivait de siéger du matin au soir pour rendre la justice au peuple. « Vous ne faites pas bien, lui dit Jéthro; il y a de l'imprudence à vous consumer ainsi par un travail inu-

[1] Godts, *Scopuli vitandi*, p. 76.

[1] Godts, *op. cit.*, p. 82.

tile ; cette entreprise est au-dessus de vos forces et vous ne pourrez la soutenir vous seul ; choisissez dans le peuple des hommes fermes et courageux pour rendre la justice [1]. » Moïse comprit la justesse de cette observation et se fit aider.

Ce conseil, Léon XIII le donnait naguère au clergé de Belgique : « Virium suarum explorata exiguitas impellit hominem atque hortatur, ut opem sibi alienam velit adjungere. »

L'Eglise en donne l'exemple dans les règlements qu'elle approuve pour les tiers ordres et les confréries. Au lieu de concentrer toute l'administration dans une seule personne, elle désire une série, plus ou moins grande, d'officiers, pris parmi les membres, ordinairement nommés au suffrage universel, et se partageant entre eux les diverses charges. Le fardeau ainsi divisé est moins lourd; et si l'un quelconque des rouages vient à manquer acccidentellement, l'ensemble ne s'arrête pas, chacun pouvant suppléer.

Pourquoi ne pas prévoir le cas, non improbable, d'une mort subite, ou d'une maladie nous enlevant l'usage de nos facultés ? Toutes choses qui exigent que quelqu'un soit au courant de nos œuvres.

2° *L'inconstance*. — Le Psalmiste a dit : *Omnis homo mendax*. C'est peut-être encore plus vrai à l'égard de nous-mêmes qu'à l'égard des autres. Les tempéraments bouillants, prompts à se décider, empressés à entreprendre, subissent davantage encore cette suite du péché originel. Aussitôt qu'une œuvre leur est proposée, de suite ils en pèsent les avantages sans trop en calculer les difficultés, et s'y lancent tête perdue. Pendant les premières années tout marche à merveille; tout à coup, sans cause apparente, le zèle se refroidit et bientôt disparaît : c'est la faille, qui fait le désespoir des mineurs en leur faisant perdre la trace du filon précieux. En est-ce fait de leur bonne volonté ? Loin de là, elle est toujours aussi active, mais il lui fallait du *nouveau*.

— Que faire donc contre un défaut aussi enraciné dans le fond de notre nature *viciée !*

— Les remèdes surnaturels sont seuls de mise ici. L'Esprit-Saint a pour mission spéciale de *terminer* les œuvres : c'est donc à lui qu'il faut demander la constance dans le bien. « Accordez-moi votre grâce, devons-nous lui dire, afin que rien ne soit capable de m'arrêter quand il s'agira de remplir mes devoirs et de vous servir. » *Usque ad finem*, faut-il ajouter avec saint François de Sales.

3° *L'insuccès*. — Nous voulons bien travailler, mais à condition de voir le résultat de nos fatigues. S'il est nul, à nos yeux du moins, nous perdons toute énergie et nous envoyons le manche après la cognée. Ce n'est pas ce que conseille saint Ignace : « Dans notre ministère auprès des hommes, dit-il, il faut imiter les anges ; ils ne négligent aucun moyen pour procurer leur salut, mais le résultat, bon ou mauvais, ne leur fait rien perdre de leur paix bienheureuse et éternelle. »

— Ainsi soit-il !

(A suivre).

[1] Exode, XVIII.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Vous n'avez pas encore parlé d'un excellent petit livre du R. P. Coquoin, directeur de l'Ecole apostolique de Biville, qui a paru au commencement de cette année : *Le Prêtre d'après un curé modèle, ou Conseils aux Séminaristes et aux Prêtres*, extraits des écrits de M. Legrand, curé de Saint-Aubin-du-Perron, au diocèse de Coutances.

Déjà le R. P. Coquoin avait esquissé la vie édifiante de ce curé modèle, qui resta « séminariste jusqu'à sa mort. » Et d'après le compte rendu que vous en aviez donné *(Ami* 1898, p. 1036), je m'étais procuré ce petit livre, qui m'avait beaucoup plu par sa simplicité et aussi par le genre de vertu de son héros, qui met la sainteté à la portée des plus humbles prêtres, pour peu qu'ils aient de bonne volonté. J'étais donc curieux de connaître les conseils que ce prêtre modèle donnait à ses confrères relativement aux vertus nécessaires au prêtre.

Le bulletin mensuel de l'*Union apostolique* (Etudes ecclésiastiques sur les devoirs du sacerdoce et du ministère pastoral, rue Humboldt, 25, Paris), ayant annoncé ce livre avec cette mention : « Esquisse intéressante des vertus qui font les saints prêtres, » je le pris avec moi et l'emportai en vacances, me proposant d'en faire ma lecture spirituelle. C'est ce que j'ai fait, et je suis loin de m'en repentir. J'y ai trouvé une quantité de réflexions très sensées, et même de petits tableaux de mœurs qui pourraient nous servir à tous de sujets d'examen particulier, et qui nous diraient ce que bien peu d'autres auraient le courage de nous faire remarquer. A cause de cela je trouve ce petit livre très utile, et j'aurais voulu que vous l'eussiez déjà recommandé.

R. — Pour donner à nos lecteurs une idée de ce livre [1], nous n'avons qu'à citer les titres des chapitres avec quelques extraits de ce qu'ils renferment de plus intéressant.

On est étonné, en le lisant, de tout ce que l'on y trouve de traits piquants et de malicieuse bonhomie. On se demande comment ce bon prêtre, qui paraissait si simple et si inoffensif, pouvait saisir si vivement les défauts et les travers, et les buriner si nettement dans ses entretiens spirituels. Ce sont en effet des entretiens spirituels, prononcés dans les conférences ecclésiastiques du canton, que nous donne le R. P. Coquoin. Il a choisi dans les écrits du saint prêtre ce qui lui a paru le plus utile aux prêtres en général, et aux jeunes prêtres en particulier.

Il y a tout d'abord un entretien sur ce que doivent faire les vicaires pour vivre en harmonie avec leurs curés. Il est tout pétillant d'esprit et rempli de sens pratique.

[1] In-12 de IV-147 pages, en vente chez l'auteur, à Biville, par Beaumont-Hague (Manche) ; prix : un exemplaire, 1 fr. 50 *franco ;* 15 exemplaires, 12 fr.; 50 exemplaires, 40 fr., par colis postal en gare.

L'auteur étudie ce que le vicaire doit faire 1o au presbytère, 2o dans la paroisse, 3o à l'église.

1o Si le curé est un de ces bons prêtres dont tout le monde fait l'éloge, le vicaire n'a qu'à s'estimer heureux et à se régler sur lui.

Mais tous les curés ne sont pas ainsi. Il y en a de bizarres, de ridicules, d'intéressés, d'égoïstes ; et puis, à côté d'eux, il y a le personnel du presbytère, qui est peu convenable, trop puissant, qui se passerait bien du vicaire, et qui ne lui donne qu'une partie des soins qui lui sont dus, et encore de mauvaise grâce.

Et puis, la cuisine, qui laisse peut-être à désirer sous plus d'un rapport...

Que faire ?... Patience, soumission, charité, discrétion, acceptation généreuse de tout ce qu'on ne peut pas changer. Pas de plaintes, pas d'exigences, beaucoup de conciliation, de concessions et de prévenances. — Ne pas non plus s'exagérer les défauts d'autrui, regarder plutôt les siens pour supporter les autres.

2o *Dans la paroisse.* Si le curé comprend son devoir, il sortira avec son vicaire et le présentera peu à peu dans toutes les maisons ; il le mettra au courant de tout.

Le vicaire de son côté doit bien prendre garde de se mettre en avant, de chercher à se faire de la popularité aux dépens du curé. Si le curé, surtout, est jaloux de son autorité, il doit la respecter partout et ne se produire qu'auprès des malades qui le désirent personnellement.

Si le curé est mal dans sa paroisse, le vicaire doit bien se garder d'avoir l'air d'approuver ou de fréquenter ceux qui sont hostiles à leur pasteur, quand même les torts seraient du côté de ce dernier. Seulement, « s'il croit pouvoir quelque chose pour rétablir la paix, dans les occasions favorables, qu'il dise, qu'il répète un mot, sans avoir l'air d'y toucher, mot qui fasse reconnaître les torts et amène peu à peu une réconciliation. »

3o *A l'église.* « Voilà un vicaire, un jeune vicaire surtout, qui arrive dans une paroisse, tout content de lui. Il a du talent, du moins il le croit, il chante bien, il prêche à ravir, il a du zèle comme pas un, il sait les rubriques, les cérémonies, puis quand on saura comme il confesse bien, son confessionnal sera bien vite assiégé ! Les vieux usages, qu'il appelle des abus, vont disparaître. Tout va changer, la paroisse va être renouvelée par lui.

« Telle est la conviction de ce jeune homme qui se pose hardiment en réformateur, conviction qui devient plus grande dans lui après avoir vu et entendu le curé, un pauvre vieux peut-être, renommé pourtant pour sa prudence, sa bonne simplicité, chez lequel il n'y a rien de la suffisance de ce jeune vicaire, mais qui possède la connaissance du terrain qu'il cultive, connaissance acquise par de longues années d'expérience.

« Si M. le curé, qu'il a vu à l'autel commettre la faute grave, selon lui, de se tourner à gauche, quand d'après le Cérémonial (dernière édition) il devrait se tourner à droite, est patient, résigné, si pour la paix il laisse dire et faire, il n'en sera pas moins contrarié, et il dira en secret : « D'un pareil vicaire, délivrez-nous, Seigneur » ; peut-être finira-t-il par adresser la même prière à Sa Grandeur.

« S'il ne peut supporter ces façons d'agir, s'il résiste, s'il entend qu'on se conformera à ce qu'il a réglé, c'est la guerre, c'est le scandale, et tout cela serait le fait du vicaire au zèle intempestif. Telle ne sera donc pas la manière d'agir du prêtre qui veut être un bon vicaire. Ce n'est pas à dire que le vicaire ne puisse pas voir plus juste que son curé, » mais alors il ne doit proposer ses vues, ses réformes, qu'avec beaucoup de modestie, et s'en tenir toujours à la décision de son curé.

Pour la confession des fidèles seulement, il doit être entièrement libre, comme les pénitents eux-mêmes sont libres de s'adresser à qui ils veulent. S'ils veulent quitter leur curé sans raison, le vicaire leur montrera que ce n'est pas bien ; mais s'ils ont des raisons, « qu'il les reçoive : c'est son devoir. »

Après avoir donné ainsi une quantité de ces petits coups qui égratignent et qui font venir le sang à fleur de peau, le bon curé termine son entretien par ces mots, dits comme pour s'excuser :

« Ce que j'ai dit n'est pas imaginaire ; cela suppose qu'il existe des curés et des vicaires qui laissent beaucoup à désirer. Aimons à penser qu'il y en a peu, qu'il ne s'en trouve point parmi nous, qui sommes si unis en Notre-Seigneur Jésus-Christ. » — On ne peut que lui répondre : *Amen,* Ainsi soit-il.

Un second chapitre, sur la mission du prêtre, reproduit les premières paroles que M. Legrand adressa aux habitants de Saint-Aubin-du-Perron, en prenant possession de sa paroisse, le 23 septembre 1855. C'est un développement de la parole de Notre-Seigneur : *Pax vobis.*

Un troisième chapitre explique aux prêtres du canton que le prêtre est un autre Jésus-Christ, par sa vocation, ses pouvoirs tout divins, sa mission extraordinaire, ses augustes fonctions. Par suite, il doit continuer l'œuvre de Jésus-Christ par ses exemples, ses prédications, sa prière.

Au sujet de la prédication, il a une page frappante.

« Prêtres, dit-il, nous trouvons dans cette conduite de Jésus notre condamnation, si nous ne prêchons pas, si nous prêchons peu, ou mal préparés, si nous ne nous y prenons pas de manière à expliquer l'ensemble du dogme et de la morale aux âmes qui nous sont confiées, si nous ne combattons pas les vices dominants, parce que dominés par la paresse, l'amour de nos aises, ou adonnés à des occupations étrangères au saint ministère, nous ne consacrons pas le temps voulu à l'étude qui nous mettrait à même de prêcher utilement. Malheur à nous si, en prêchant, nous recherchons notre propre gloire ! Malheur à nous si, par crainte ou par condescendance, nous allions nous taire quand le devoir exige que nous disions la vérité, ou si nous allions la dire à demi ! Dans

ces jours d'insidieuses persécutions, jetons les yeux sur notre divin modèle et maître. Prions-le, et éclairés, secourus par lui, soyons prudents, courageux, énergiques, invincibles ; soyons dignes de lui, de lui, bon Pasteur, qui souffrit tout et donna sa vie pour ses brebis. »

Le quatrième chapitre continue à exposer les rapports du prêtre avec Jésus-Christ. Il envisage Notre-Seigneur comme le modèle du prêtre dans son union avec son Père et son esprit de prière.

« On dit, remarque-t-il, qu'il se trouve quelquefois des prêtres qui prient peu et très mal. A les voir, à les entendre, on est tout de suite convaincu que la prière leur est à charge, les ennuie. Ils diffèrent, ils diffèrent encore, il arrive qu'il n'y a plus le temps nécessaire pour réciter l'office obligatoire, et quand ils commencent, ils voudraient voir la fin ; vite, vite, que cela finisse... Leur bouche prononce des formules de prière, leur cœur est loin de Dieu, il est à leurs affaires.

« Ne leur demandez pas d'ajouter quelques prières de dévotion. Pour eux, c'est beaucoup de faire ce qui est prescrit... et ils s'en acquittent si mal. Y a-t-il chez eux quelque chose de l'esprit de prière que nous admirons tant dans Jésus, et qu'il veut voir dans chacun de nous ? Non, il n'y en a pas de trace, et ces prêtres-là ne sauveront guère d'âmes et courent grand risque de se perdre eux-mêmes. — Pour nous, chers confrères, ayons sans cesse l'œil fixé sur notre divin Modèle et Maître... Nous prierons, nous aimerons à prier. »

Au cinquième chapitre, le bon curé montre Jésus-Christ modèle du prêtre dans son amour de la vie cachée et sa fuite du monde.

« Ah ! s'écrie-t-il, ce n'est pas là la conduite du prêtre orgueilleux, du prêtre qui ne pense qu'à lui, qui ne voit que lui, qui ne s'occupe que de lui, qui ne cherche que lui ! Ce n'est pas là qu'il cherche son bonheur, sa gloire. Voyez-le agir, écoutez-le parler : il est si facile de voir qu'il est content de lui, qu'il est plus occupé de savoir s'il plaît, s'il est applaudi, que s'il va diriger les âmes vers Dieu, les détourner du vice, les porter à la vertu. Il faut voir comme ces prêtres écoutent, après un sermon ou plutôt après un discours, comme ils questionnent pour savoir le jugement porté sur eux, sur leurs discours, sur leurs actes. Preuve que, marchant par un chemin tout opposé à celui tracé et suivi par Jésus, ils placent leur bonheur et leur gloire à paraître, à briller devant les hommes. Mais, hélas ! ils cherchent des éloges, et souvent ils n'entendent que des blâmes, des critiques ; ils rêvent des triomphes, et ils ne trouvent que des échecs, et, ce qu'il y a de plus dur, le monde qu'ils adorent a la méchanceté de leur laisser voir qu'il fait bien peu de cas d'eux, et même qu'il les méprise... Résultat déplorable et bien propre à bannir de l'âme du prêtre le désir de paraître, et à y entretenir l'amour d'une vie cachée. »

Au sujet des rapports du prêtre avec le monde, où « nous ne devrions aller, dit-il, que pour faire le bien, avec la pensée, le désir et la volonté de profiter des occasions de dire un mot pour guérir des malades spirituels, pour instruire de prétendus savants et en réalité si ignorants, » il fait cette remarque topique :

« Le prêtre qui a des rapports trop fréquents avec le monde s'écarte de la voie tracée par Jésus, aussi il voit diminuer, il perd l'estime que les gens de bien avaient pour lui, il perd leur confiance.

« Par ses assiduités, il ennuie, il fatigue des personnes qui, tout en le recevant bien, le regardent comme une croix pesante dont eux n'osent se débarrasser. Enfin aller trop dans le monde, c'est s'exposer à être trop mondain soi-même, à devenir ce que sont ceux que l'on fréquente, ainsi c'est s'exposer à devenir mauvais prêtre.

« Nous, chers confrères, nous voulons tous être de bons prêtres, et pour cela, comme Jésus, nous aimerons une vie cachée, comme Jésus nous fuirons le monde. »

Le sixième chapitre parle de l'esprit de foi dans le prêtre, et des moyens de l'acquérir, de le conserver et de le développer :

1° Se rappeler souvent sa nécessité ;

2° S'assurer si on l'a ;

3° Le demander à Dieu ;

4° Etre exact à ses exercices de piété : méditation, lecture spirituelle, confession, retraite ;

5° Se remettre sous les yeux les exemples des saints prêtres.

D'autre part, il faut aussi connaître, éviter et combattre ce qui affaiblirait ou ferait disparaître l'esprit de foi :

1° Le démon, avec ses tentations contre la foi ;

2° Le monde, qu'on ne doit

a) ni fréquenter,

b) ni aimer,

c) ni craindre,

d) et pour qui on ne doit pas avoir de complaisances coupables ;

3° Nous-mêmes, avec notre penchant naturel

a) à l'orgueil,

b) à l'avarice,

c) à la jouissance,

d) au défaut d'ordre,

e) à la précipitation,

f) à la routine.

« Je vois, j'entends, j'examine des prêtres, dit l'auteur. Je me demande s'ils ont l'esprit de foi, et je suis forcé de répondre : Non, pas tous, au moins dans certaines circonstances. Et, pour être un digne prêtre, il faut l'avoir toujours.

« 1. Voyez celui-ci : plein de lui-même, fier des talents qu'il a ou qu'il croit avoir, surpris, contrarié qu'on ne le remarque pas, qu'on ne l'admire pas, il s'occupe avant tout de sa gloire, de sa réputation, de sa personne. Parle-t-il, agit-il, inspiré, guidé par l'esprit de foi ? Bien sûr non, mais il est tout entier à l'orgueil ; donc, prêtres, guerre à l'orgueil !

« 2. Guerre aussi à ce qu'on appelle l'esprit d'intérêt, dans le sens d'avarice ! Le prêtre qui, par son langage, par sa manière d'agir quand il s'agit de rétribution pécuniaire, imite l'homme de négoce, donne à penser qu'il s'occupe avant tout d'argent, qu'il cherche l'argent, et fait dire de lui : « C'est un avare. » Souvent ce jugement est une calomnie : le monde est si injuste à l'égard du prêtre ; mais est-il toujours faux ? A ceux qui le prétendraient, je dirais : l'avarice étouffa l'esprit de foi dans Judas, l'un des douze apôtres, le porta à trahir indignement son divin Maître, et fit de lui un déicide. Raison pour nous, prêtres, de craindre, de veiller et de combattre pour que cet esprit ne vienne pas dominer dans notre âme.

« 3. Guerre encore à ce penchant qui se trouve un peu partout et qui s'appelle l'amour de ses aises !

« Ce penchant est bien dangereux, car ce qu'il demande n'est pas toujours criminel : du repos, pas de fatigue, des jouissances, non mauvaises en elles-mêmes. Mais le devoir, devoir rigoureux et qui demande d'être rempli de suite, appelle au travail, à la peine... On remet à plus tard... On marche dans la voie large, spacieuse, que nous montre la nature. On s'y endort, on y jouit, on s'y croit heureux ; mais ce bonheur-là n'est pas le vrai bonheur. La foi seule sait le donner, et dans ce cas, on ne la suit pas. »

Tout cela est bien vrai, malheureusement.

De même ce qui suit sur le défaut d'ordre, sur la précipitation, la routine, les manières d'agir peu respectueuses, « qui donneraient à penser ou que nous n'avons pas de foi dans ce que nous disons, ce que nous faisons, ou que volontairement nous nous rendons coupables d'irrévérences inexcusables et scandaleuses, ce qui ne peut s'allier avec l'esprit de foi. »

Le septième chapitre parle de la piété en particulier chez le prêtre. Pour y porter les autres, il faut y être porté soi-même.

Il donne comme exemple le roi saint Louis, élevé si pieusement par sa mère, si parfaitement soumis à Dieu dans toutes ses épreuves, si grand dans sa simplicité, si sage dans l'emploi de ses richesses et dans l'usage de son autorité. Aussi on le bénira toujours, tandis qu'on déteste « les petits et les grands potentats qui ne voient qu'eux-mêmes et qui ne font servir leur autorité qu'au triomphe de leurs caprices, de leurs projets ambitieux. » — « Aimons la piété, conclut-il, faisons-la aimer ; pratiquons la piété, faisons-la pratiquer. »

Le huitième chapitre parle de la douceur dans le prêtre. Nous apprenons cette vertu par l'exemple de Notre-Seigneur et par la considération des maux que produit toujours le manque de douceur dans le prêtre.

« Par la brusquerie de ses manières, par la violence de ses paroles, il malédifie, il scandalise, il indispose contre lui, il éloigne de lui, et par là-même il devient impuissant à faire le bien qu'il pouvait s'il avait agi et parlé avec douceur. »

Le neuvième chapitre parle de la prudence dans le prêtre. Cette prudence n'est pas la prudence humaine, qui parle, ou agit, ou se tait dans toute occasion, de manière à ne pas mécontenter, à ne pas se compromettre ; mais bien une prudence chrétienne « qui fait réfléchir, écouter, voir, chercher à connaître les difficultés, les personnes, leurs projets, leurs moyens de les mettre à exécution, et qui fait trouver ce qu'il faut dire, et le moment et la manière favorables de le dire pour faire le bien. »

Cette prudence s'acquiert par la prière et la réflexion.

Elle est nécessaire :

a) Si nous voulons nous préserver des chutes ;

b) Si nous voulons réussir dans nos actions, dans l'accomplissement de nos devoirs.

Il nous la faut :

1° Dans l'exercice de notre ministère ;

2° Dans nos rapports avec le monde, avec nos paroissiens ;

3° En chaire ;

4° Au confessionnal ;

5° Dans la direction des âmes ;

6° Enfin dans l'administration.

Toutes ces parties sont bien exposées, et le prêtre qui conformerait sa conduite aux conseils de l'homme de Dieu, pourrait espérer d'échapper à presque toutes les fautes dont même les meilleurs ne sont pas exempts.

Le dixième chapitre parle de l'orgueil et des moyens que le prêtre doit employer pour s'en préserver ou s'en corriger. L'auteur les résume ainsi à la fin de son instruction :

« 1° Je me rappellerai les fautes que j'ai commises ;

« 2° Je penserai à celles que je serais tout prêt à commettre ;

« 3° J'admirerai la constante humilité de tant d'âmes simples que je suis chargé de conduire, et qui n'ont pas, à bien loin près, les mêmes grâces que moi ;

« 4° S'il y a dans moi quelque talent, je me dirai : Cela ne vient pas de moi... ce qui vient de moi, c'est le mal ;

« 5° Je me représenterai Lucifer expulsé du ciel ; je me dirai : Ni la sainteté du lieu, ni la sainteté des occupations ne préserve de l'orgueil, donc, attention ;

« 6° Les leçons et les touchants exemples d'humilité donnés par Jésus, mon divin Maître, seront souvent devant mes yeux ;

« 7° Je méditerai souvent sur la malice de l'orgueil, sur ses effets désastreux, sur la sévérité des châtiments par lesquels Dieu punit ce vice ;

« 8° Je suivrai cette règle de conduite donnée par Jésus-Christ : *Vigilate et orate*, veillez et priez ;

« 9° Surtout je prierai, je prierai tous les jours avec bonheur, avec une confiance toute filiale, celle que Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a donnée à tous pour mère, la très sainte Vierge Marie. »

Le chapitre onzième détaille les illusions auxquelles sont exposés les prêtres relativement à l'étude, et indique leurs causes et les moyens de s'en préserver.

1° On croit avoir assez appris au Séminaire, on n'a plus besoin d'apprendre : illusion ;

2° On croit avoir assez de talent pour se tirer toujours d'affaire : illusion ;

3° On dit qu'on n'a pas le temps d'étudier : illusion ; on en a pour beaucoup d'autres choses moins utiles : les voyages, les visites, le jeu, et maintes frivolités ;

4° On croit que l'étude est le partage du jeune homme, que le vieillard en est dispensé : illusion encore ;

5° On croit avoir assez d'expérience, cela suffit : illusion toujours.

D'où viennent ces illusions ? L'auteur en indique neuf causes, mais on pourrait les réduire à deux : la présomption ou l'orgueil d'un côté, et la paresse de l'autre.

Pour s'en préserver, il recommande :

a) De se comparer avec les gens du monde, médecins, avocats, ouvriers, qui se donnent tant de peine pour bien remplir les fonctions de leur état ;

b) De songer aux suites funestes de l'ignorance chez le prêtre, ce qui fait dire au prophète Osée : « Parce que vous avez rejeté la science, je vous rejetterai du sacerdoce ; » — à saint Paul : « Parce que vous avez aimé les ténèbres, vous y demeurerez éternellement ; » — et enfin à Notre-Seigneur : « Si un aveugle conduit un autre aveugle, ils tomberont tous les deux dans la fosse. »

« Méditons, » dit-il en guise de péroraison.

Le douzième chapitre étudie la conduite à tenir par le prêtre en face des persécutions.

Un bon prêtre ne saurait guère y échapper ; on l'attaquera parce qu'il est le représentant de Dieu, et comme la personnification de la religion, que le monde abhorre. Mais cela n'est pas un malheur, c'est au contraire une béatitude.

Seulement il ne faut pas être soi-même la cause de ces persécutions par ses imprudences, car alors ce n'est pas le prêtre qu'on poursuit, mais l'homme qui a parlé et agi en homme.

Il ne faut pas non plus s'irriter et se laisser aller à des pensées de haine et de vengeance, car alors on cesse de mériter en n'acceptant pas la croix. Il faut imiter l'exemple de Notre-Seigneur et obéir à son précepte : « Aimez vos ennemis, priez pour ceux qui vous persécutent, dites du bien de ceux qui disent du mal de vous. » — Souvent il nous en coûtera beaucoup, mais nous édifierons : cette conduite sera notre meilleure prédication, et notre croix en sera moins pesante.

Enfin le treizième et dernier chapitre parle de la conduite du prêtre à l'égard des malades impies ou pécheurs publics.

L'approche de la mort fait mieux comprendre le danger que courent ces malheureuses âmes ; donc il faut mettre tout en œuvre pour les sauver : prier, faire prier, réclamer des prières même publiques ; puis se présenter, même quand on ne serait pas appelé, pour montrer l'intérêt qu'on porte au malade, lui parler avec bonté de son état, puis porter l'entretien sur son âme, sur le danger qu'elle court, sur les moyens de la guérir.

Avec les pécheurs qui sont connus comme incrédules ou comme impies, il faut obtenir une rétractation, un engagement de vivre désormais selon la foi.

Avec des concubinaires, il faut régulariser la situation par le mariage. De même avec ceux qui ne sont mariés que civilement.

Pour ceux qui vivent dans l'adultère, il faut une séparation et une réparation.

« Que le bon Dieu, conclut le saint curé, nous donne à tous la lumière, la prudence, la prévoyance, le tact, le dévouement, la patience qui nous fassent parler et agir dans ces circonstances difficiles, de manière à procurer toujours le salut des âmes, l'honneur de la religion, la gloire de Dieu. Que la divine charité qui nous unit tous nous porte à demander souvent cette grâce au ciel les uns pour les autres. »

Le petit livre se termine par les paroles que M. Legrand adressait aux habitants d'Urville-Hague, au commencement d'une allocution pour la clôture de la Pâque. Il y résume le rôle d'un pasteur, qui doit être un père, bien plus, une mère pour les âmes qui lui sont confiées.

« Quel bien immense se ferait dans l'Eglise, dit le R. P. Coquoin, si tous les prêtres ressemblaient à celui dont on vient de lire les conseils ! Jésus-Christ est le modèle du prêtre, c'est lui qu'il doit étudier, puisque c'est lui qu'il doit reproduire : *Sacerdos alter Christus.* »

Souhaitons que ce petit livre soit lu par beaucoup de prêtres : il contribuera à ce précieux résultat.

Q. — L'*Ami* pourrait-il me fournir quelques renseignements sur les trois points suivants : 1° A quelle époque a-t-on commencé l'emploi des verres peints pour les églises ? 2° Comment l'art de peindre les vitraux s'est-il développé ? 3° De quels procédés se servait-on ?

R. — Ad I. Naguère encore on était convaincu que les Romains ne savaient ni fabriquer des feuilles de verre assez grandes pour les fenêtres, ni les associer dans des châssis. Des fouilles opérées dans les ruines d'Herculanum et de Pompéï par de savants archéologues, Winkelmann, Gell, Mazois, etc., ont prouvé le contraire. « En traversant une autre chambre de la maison de campagne de Diomède à Pompéï, dit M. l'abbé Chevalier, on se trouvait dans le sudatorium ; la fenêtre en était garnie de verre double. Ce verre analysé par les chimistes a présenté une composition presque identique à celle de nos verres modernes. On y trouva quarante morceaux de verre très épais, dont plusieurs étaient longs de soixante-douze centimètres sur cinquante-quatre, ce qui annonce

l'habileté des industriels romains [1]. » Toutefois nous ne croyons pas que l'usage du verre pour clore les fenêtres excluait alors l'emploi des pierres spéculaires, par exemple le talc et l'albâtre. Nous-même en remuant, aux environs de Langres, des substructions de maisons gallo-romaines du IIIe et du IVe siècle, nous avons rencontré en plusieurs endroits des fragments de vitres très polis et d'une teinte verdâtre : ce n'étaient pas sans doute des nouveautés dans la Gaule.

L'origine des vitrages colorés dans les églises est révélée, non plus par des découvertes, mais par le témoignage d'anciens écrivains. Ce témoignage a été diversement interprété. Nous exposerons les deux opinions.

1° Il est permis de regarder comme antérieure au Ve siècle l'origine des vitrages colorés des églises, sans qu'il soit possible cependant de fixer la date avec plus de précision. Saint Jean Chrysostome [2], Lactance [3], Prudence, parlent de fenêtres translucides et de diverses couleurs. Il y a bien aussi un texte de saint Jérôme et une inscription placée à Sainte-Agnès de Rome, inscription qui remonte au temps d'Honorius et atteste que la basilique était ornée à cette époque de vitraux d'un magnifique effet. Au VIe siècle, dit Bâtissier [4], Sainte-Sophie de Constantinople reçut également des verres de couleur : Paul le Silentiaire parle avec admiration de leur éclat au soleil levant ; Procope dit qu'il semblait que le jour prît naissance sous les voûtes du temple. D'après cela, on ne peut nier que ces verres ne fussent teints ; s'ils eussent été simplement des verres translucides et incolores, il est certain que les écrivains n'auraient pas trouvé matière à d'aussi poétiques descriptions.

2° D'autres savants se sont montrés scrupuleux observateurs des règles de la critique ; dans les citations précédentes, ils n'ont voulu lire qu'un argument en faveur de l'emploi du verre ordinaire, et non du verre teinté. « Aucun auteur, dit Bourassé, ne nous apprend positivement si les verres employés dans les églises étaient blancs ou colorés, et il faut s'en tenir à des inductions. Nous pourrions conjecturer que, dès l'époque où écrivait Fortunat de Poitiers, les vitres des églises étaient colorées. L'enthousiasme de l'illustre évêque pour l'effet qu'y produisaient les premiers rayons du soleil, ne peut guère s'expliquer que par des verres colorés. Grégoire de Tours, en parlant d'un vol de vitres commis à l'église d'Izeures, en Touraine, vol qui rapporta quelque profit au coupable, donne à penser que ces vitres étaient colorées et pouvaient seules exciter au larcin par leur valeur. Ce trait et plusieurs autres du même auteur, n'offrent cependant que des probabilités un peu hasardées. »

La solution du problème dépend, comme chacun est à même de le voir, de l'interprétation plus ou moins hardie de plusieurs textes, authentiques il est vrai, mais d'une netteté relative. Celui de saint Jérôme en particulier est connu : « Fenestræ quæ vitro in tenues laminas fuso obductæ erant. » Or il n'atteste qu'une chose : le remplissage d'une fenêtre par des feuilles de verre peu épaisses, mais il n'établit en aucune manière la présence de vitraux colorés. Conséquemment *sub judice lis est.*

— A quelle époque commença-t-on à peindre les verrières religieuses ?

Les uns pensent que c'est sous le règne de Charles le Chauve ou de Louis le Débonnaire. Ils s'appuient sur l'autorité : *a*) d'un historien de l'abbaye de Saint-Guillaume de Dijon (1052). Or, cet historien affirme qu'un très ancien vitrail représentant sainte Paschasie, avait été retiré de la vieille église du monastère, après une restauration due à Charles le Chauve ; *b*) du livre du moine Théophile (XIIe siècle au plus tard). Le moine Théophile laisse entendre que la peinture sur verre n'était pas une invention récente et qu'elle était spécialement en honneur dans notre pays [1].

M. de Caumont résume parfaitement la pensée des autres savants : « Effectivement on ne connaît pas, aujourd'hui, une seule vitre qui puisse avec certitude être rapportée au delà du XIIe siècle, et c'est réellement à cette époque que commence pour nous l'histoire de la peinture sur verre. Il est assez remarquable que le développement de ce genre de peinture coïncide avec le temps des Croisades, et l'on en a conclu que les peintures, les mosaïques et peut-être les vitraux de l'Orient où il y avait toujours eu des artistes, avaient dû inspirer les créateurs ou les rénovateurs de la peinture sur verre en Occident ; mais il ne faut pas exagérer les conséquences de cette supposition. Sans nier l'influence de l'Orient, je crois, avec M. Emile Thibault, que l'art de la peinture sur verre, tout français, n'a emprunté de l'Orient que son style d'ornementation, en s'inspirant du souvenir de ses riches tapis.

« Le développement de la peinture sur verre coïncide encore avec l'adoption de l'arc en ogive pour les ouvertures des édifices ; on conçoit quelle influence cette forme exerça sur la marche de l'art du peintre verrier, et réciproquement quelle influence le progrès de la peinture sur verre exerça sur le développement de l'architecture ogivale, en permettant aux architectes de percer ces énormes fenêtres que l'on trouve dans les édifices, dès la fin du XIIIe siècle. [2] »

Les remarques suivantes ne manquent ni d'à-propos ni d'importance. D'abord, le midi de la France conservait l'usage de fixer, dans les fenêtres, des feuilles ou tablettes de marbre percées

[1] *Naples, le Vésuve et Pompéï*, 1878.
[2] *Opera*, t. VII, p. 354.
[3] *De opificio Dei*, c. VIII.
[4] *Histoire de l'art monumental*, p. 683.

[1] Schedula, cap. II, *De colore cum quo vitrum pingitur.*
[2] *Abécédaire d'archéologie*, p. 515.

d'un certain nombre d'ouvertures, rondes ou carrées, dans lesquelles on plaçait des pièces de verre ajustées régulièrement. Ailleurs, des châssis de bois avec des vitres : « Vitro lignis incluso, » dit saint Grégoire de Tours. Des verres teints de diverses couleurs, entremêlés avec ordre en forme de mosaïques, pouvaient livrer passage à une lumière suffisante, gracieuse, décorative, et capable, en se reflétant sur les murs et les plafonds, de produire « des effets merveilleux. »

En second lieu, l'admiration de nos anciens chroniqueurs ou historiens pour les verrières de leur temps n'entraîne nullement comme conséquence rigoureuse la peinture sur verre avec ses secrets d'aujourd'hui. N'oublions pas qu'il s'agit de la période rudimentaire d'un art.

En troisième lieu, l'article 82 des règlements de l'abbaye de Cîteaux (1134) veut que les vitres dans les églises soient « blanches, sans croix et sans peintures. » Ce détail expliquerait peut-être — — nous disons peut-être — l'irrégularité, au besoin même le retard du développement de la peinture sur verre dans quelques régions.

Ad II. Quoiqu'il en soit, pour le XII^e^ siècle les savants sont presque d'accord. On a de cette époque (XII^e^ siècle) des vitraux à Saint-Maurice et à Saint-Serge d'Angers ; à Vendôme, église de la Trinité ; à Chartres, église de Saint-Père ; dans l'abside de l'abbaye de Saint-Denis, dans l'abside de la cathédrale de Bourges et dans le chœur de celle de Lyon ; à Civray-sur-Cher (Touraine).

Voici les signes caractéristiques de ce siècle, en ce qui nous intéresse : la couleur rouge employée presque à profusion ; des cartouches circulaires, elliptiques, losangés, trilobés sur un fond rouge avec un sujet emprunté à l'Ecriture Sainte ou à la légende d'un saint, et des baguettes pour l'encadrement ; un simple linéament marquant les figures et les draperies ; personnages trapus, à petites dimensions ; chaque couleur sur une plaquette spéciale.

On lit dans l'*Abécédaire* de M. de Caumont, p. 515 : « Les seules vitres à personnages que l'on cite comme remontant certainement au XII^e^ siècle, sont celles que donne l'abbé Suger à son église, et dont il reste des verrières à Saint-Denis.

« Plusieurs autres verrières sont présumées du XII^e^ siècle, mais on n'a pas comme à Saint-Denis la signature de Suger, et l'on doit être très réservé dans l'attribution de dates aussi reculées. »

Au XIII^e^ siècle, la peinture sur verre arriva à son apogée ; non pas que le dessin soit toujours irréprochable sous le rapport de l'anatomie, mais les couleurs sont vives, éblouissantes et admirablement harmonisées. Les Croisades ont fourni aux artistes de France l'occasion de connaître des peintres et d'étudier des peintures de l'Orient ; de là un développement considérable du goût, favorisé du reste par les grandioses conceptions de l'architecture ogivale. La mosaïque des vitraux devient plus riche et se remplit de fleurs, de feuillages à quatre pétales ; des fleurons occupent les champs formés et fermés par des cercles. La ligne de perles en honneur au XII^e^ siècle ne paraît plus guère sur les bordures, mais elle est remplacée généralement par des feuilles repliées en crochets, des feuillages variés, des entrelacs avec palmettes dans leurs ellipses. Les personnages prennent ou dépassent les proportions naturelles ; un cachet de raideur, de gravité, les rend majestueux, et leurs draperies aux plis serrés rappellent la manière byzantine. Trois couleurs dominent dans les vitraux : soit le rouge, soit le blanc, soit le vert, comme ton de fond. Quant aux grisailles ou peintures sur verre blanc et sans personnages, elles se chargent d'arabesques ou d'entrelacs gris ou noirs. C'est au règne de saint Louis que remontent ces progrès opérés dans la peinture sur verre.

Pour le XIV^e^ siècle, nous signalerons ces quatre points : 1° Tout ce qui restait encore de l'ornementation romaine et byzantine disparaît des verrières. 2° Le dessin, plus correct et plus savant, reproduit davantage la nature. Les essais de clair-obscur, d'ombres et de reflets pour les personnages comme pour les draperies, font aussi que les travaux du XIV^e^ siècle sont supérieurs à ceux du XIII^e^. L'exécution matérielle elle-même vaut mieux ; mais au point de vue de la décoration monumentale, le XIV^e^ siècle entre dans la voie de la dégénérescence. 3° Le dessus des fenêtres se garnit de têtes ou de corps d'anges et de vastes fleurons. Vers le milieu du siècle, les motifs d'architecture ogivale occupent une place importante dans les verrières. 4° Pendant tout le siècle, les couleurs jaune et vert-pâle sont employées plus fréquemment qu'autrefois.

Nous ne pouvons passer ici sous silence le nom de deux hommes de génie, l'un italien, l'autre flamand, car très grande a été leur influence sur la peinture des vitraux.

Cimabué, né à Florence en 1240, mort en 1300, eut pour maîtres des artistes grecs demandés par le sénat de cette ville. Il ne tarda pas à les surpasser. Peintre et architecte, il s'imposa la tâche d'améliorer l'ancien style, de rendre les figures expressives, les lignes souples, et de fondre les couleurs dans une harmonie plus parfaite.

Jean Van Eyck, né vers 1390, fut un peintre universel : la perspective, les intérieurs, les animaux, les paysages, les fleurs, les scènes de genre, les sujets pieux, l'allégorie, le portrait, la peinture sur verre convenaient également à son génie. On doit avouer qu'il excella dans chacun de ces genres, et disons en passant que c'est à lui, mais peut-être à tort, qu'est attribuée la découverte de la peinture à l'huile. L'impulsion donnée par Van Eyck ne se fera sentir que pendant le XV^e^ siècle.

Alors, en effet, une nouvelle évolution se produit dans l'art des peintres-verriers. Le cachet de mysticité des anciens vitraux s'altère peu à peu ; ce que l'on cherche, c'est la reproduction de la vie réelle et de la nature. Les tableaux sont exécutés avec un fini remarquable, mais à la hauteur où

ils sont placés dans les fenêtres des églises, l'œil ne peut suffisamment distinguer la perfection des détails ni les nuances délicates et variées des couleurs. Il en résulte une certaine confusion qui nuit au mérite de l'œuvre. D'autre part, le goût des grisailles à teinte unique ou à fond trop clair se répandant de plus en plus, une certaine monotonie s'impose. Pour les vitraux à personnages, l'emploi de tons jaunes et blanchâtres, en se généralisant, semble diminuer le relief des figures et des draperies. Enfin les emprunts faits à l'architecture, dais, pinacles, clochetons, niches, attirent l'attention, au détriment du sujet principal. Toutefois il faut observer que, dans quelques localités, les artistes ont gardé le coloris du XIIIe siècle et su l'ajouter à une exécution très savante du dessin.

Les peintres-verriers du XVe siècle n'admettaient qu'une seule figure en chaque panneau, excepté les cas où quelques symboles étaient nécessaires pour caractériser le saint représenté.

Ce que nous venons de dire s'applique également à la première moitié du XVIe siècle, en d'autres termes jusqu'à la Renaissance.

L'an 1483, dans une ville d'Italie, Raphaël avait vu le jour. A 17 ans il devenait l'élève du Pérugin. Celui-ci réussissait merveilleusement les figures et les paysages, donnant aux figures une couleur chaude, une grâce pudique et fascinante, aux paysages autant de variété que de naïveté. Pour Raphaël, l'idéal rêvé et admirablement rendu est la beauté douce et attrayante des formes, des monuments, des objets champêtres : ses œuvres sont de vraies séductions.

Ses disciples propagent à leur tour l'amour du dessin; les graveurs sur cuivre, la connaissance des chefs-d'œuvre. Les peintres-verriers possèdent tous les perfectionnements et les modèles de leur art. Quels résultats n'y a-t-il pas lieu d'attendre? Hélas!...

En France, les verrières religieuses rivalisent avec les grands tableaux pour la délicatesse des demi-teintes, le moelleux des nuances, le charme des couleurs, l'illusion de l'optique, le modelé des personnages, etc., etc. Mais la peinture sur verre s'éloigne davantage encore de son but. Elle ne concourt plus à faire de toutes les parties de l'édifice un grand tout, l'expression d'une conception chrétienne, une dans ses détails comme dans son ensemble. Elle devient ainsi presque une superfluité étrangère ou inutile à la magnificence de l'édifice. Certes, nous ne nions pas la valeur des travaux considérés isolément. Mais qu'il est permis de regretter la touchante naïveté des vitraux peints du XIIIe et même du XIVe siècle, si bien agencés avec le style et le caractère des églises !

En Italie, la peinture sur verre et la sculpture étaient revenues aux principes et à la mythologie de l'antiquité.

L'Allemagne et la Suisse, depuis la Réforme, ne songèrent plus à l'ornementation des églises par des verrières; elles laissèrent aux maisons privées, puis aux palais et aux châteaux, cet embellissement, réduit du reste à de très petites dimensions.

« Au XVIIe siècle, la peinture sur verre, dit Oudin, non seulement déchut de la perfection à laquelle elle était parvenue, mais encore elle tomba dans un oubli complet, qui fit longtemps croire que les secrets de cet art étaient perdus. Les véritables causes de cet abandon injuste furent les mêmes que celles qui avaient fait abandonner l'architecture chrétienne pour le style classique. Une autre cause, c'est l'extension de la peinture à l'huile, qui produisit de nombreux chefs-d'œuvre et facilitait bien autrement le génie des artistes que les procédés difficiles, les résultats souvent incertains de la peinture sur verre, à cause des lenteurs et des accidents inévitables qui accompagnent la construction d'un vitrail.

« Du vivant de Pierre le Vieil (1731), il y avait encore à Paris un peintre-verrier. Il paraît cependant que cet art était alors arrivé à son infime degré d'abaissement, et vers cette époque on ne fabriquait plus, ni en France ni en Allemagne, de verre propre à la peinture sur verre, ni teint en masse. Il y eut donc interruption réelle d'environ trois quarts de siècle dans la fabrique des maîtres en verrerie : il n'en existait plus. Ce fut la restauration des vitraux de Ratisbonne, commencée en 1821, qui ramena entièrement la peinture sur verre à son but primitif [1]. »

On sait quels progrès cet art a faits depuis soixante-quinze ans.

Ad III. Quels ont été, dans le cours des siècles, les procédés employés pour la peinture du verre? Distinguons la peinture intrinsèque et la peinture extrinsèque des vitres.

Si l'on veut donner au verre blanc ordinaire une coloration artificielle et dans la pâte, il suffit d'ajouter aux éléments constitutifs du verre une quantité déterminée d'oxyde métallique. La fusion opérera le mélange, avec la couleur désirée. Les diverses couleurs sont obtenues par les oxydes suivants :

Le bleu, par l'oxyde de cobalt ou le protoxyde de cuivre;

Le violet, par le peroxyde de manganèse ;

Le vert, par l'oxyde de fer ou l'oxyde de chrome;

Le rouge, par le protoxyde de cuivre;

Le jaune, par le chlorure d'argent ou du noir de fumée en petite proportion;

Le rose, par le chlorure d'or;

Le noir, par de l'oxyde de cobalt et de l'oxyde de fer mélangés.

Il est certain que chez les Egyptiens, les Grecs, les Romains, avant l'ère chrétienne comme pendant les premiers siècles du christianisme, on savait *teinter* des vases, puis les peindre, les dorer, les émailler. MM. Vinkelmann, Raoul Rochette, etc., ont reconnu dans différents musées

[1] *Manuel d'archéologie religieuse, civile et militaire*, p. 312 et suiv.

de l'Italie et d'ailleurs, des plaques de verre teinté, comme appartenant à l'époque romaine et destinées à l'ornementation des murs dans l'intérieur des riches villas. « Les verres antiques, vases, bouteilles, coupes, etc., etc., au musée de Naples, méritent d'être signalés. Ils sont au nombre de plus de 4.000, provenant pour la plupart des fabriques d'Egypte, et ils nous montrent que les anciens avaient des connaissances chimiques plus étendues qu'on ne le croit, et qu'ils savaient travailler le verre de toutes façons, pour la couleur et la ciselure, jusqu'au point de contrefaire les pierres précieuses. La plus remarquable pièce de cette collection secondaire est une grande amphore de verre bleu, sur laquelle se détachent, en bas-reliefs d'émail blanc travaillés au tour comme des camées, de petits amours faisant les vendanges. [1] »

Quel était alors le procédé en usage pour donner à la pâte du verre une coloration déterminée et artistique ? La chimie avait-elle déjà des principes méthodiques, en dehors des découvertes attribuables au hasard ?

Faute de documents positifs, nous n'oserions pas exprimer une opinion, même pour les dix ou onze premiers siècles de l'ère chrétienne. D'une part, si les monuments de ces temps lointains ont survécu jusqu'à nous, ce n'est pas sans avoir subi des mutilations ; et qu'ils sont rares ! A plus forte raison, ne faut-il pas espérer la découverte de vitres colorées de cet âge, et dont on puisse analyser la peinture. D'autre part, nous n'avons pas sous la main les ouvrages d'Eraclius et du moine Théophile. Voici, pour y suppléer, l'autorité de M. Emeric David : « Il ne faut pas croire que les artistes, au XI^{e} siècle, ne fussent parvenus qu'à tracer des hachures en noir sur du verre de diverses couleurs. Ils peignaient également sur du verre teint et sur du verre sans couleur. Dans le premier cas, ils exprimaient les formes du corps par des traits et des hachures, qui offraient tantôt des tons noirs ou bleuâtres, tantôt deux et jusqu'à trois nuances de la teinte fondamentale ; dans le second, ils épargnaient convenablement le fond pour ménager des clairs, et ils formaient ensuite les traits et les hachures, ou avec des tons noirs, ou avec des nuances de la teinte principale, de même que dans l'opération précédente. Les couleurs étaient puisées dans des verres teints réduits en poudre avec des préparations métalliques, et elles s'incorporaient au feu avec la matière qui servait de support. »

Pendant le XII^{e} siècle, mêmes procédés. A remarquer un détail non dépourvu d'intérêt : on utilisait avec goût et peut-être même voulait-on à dessein les verres gondolés par la cuisson, afin de rendre la lumière moins éblouissante, les teintes plus vives et plus harmonieuses. Les verrières ainsi dépolies produisaient un magnifique effet.

Il ne semble pas que le XIII^{e} siècle ait modifié la préparation et la confection des vitraux. M. de Caumont [1] signale l'étonnante résistance des verrières de cette époque, grâce au grand nombre de pièces qui les composaient. « J'ai vu, dit-il, des enfants s'exercer longtemps à jeter des pierres sur elles, sans parvenir à les crever. »

On essaya de substituer les plaques de couleurs variées au système de l'unité de plaque pour chaque couleur. Etait-ce à la fin du XIII^{e} ou du XIV^{e} siècle ? Nous ne savons pas. Quoiqu'il en soit de la date, « on traçait un dessin sur la face rouge du verre ; on enlevait avec l'émeri et l'eau jusqu'à la couche incolore, toute la partie du verre coloré indiquée par le dessin, et l'on appliquait un émail d'or, d'argent ou d'une autre couleur sur le fond champlevé, puis on repassait la pièce au feu. [2] »

Vers la fin du XIV^{e} siècle, ce fut la mode d'incruster des émaux dans des vides de la vitre laissés à l'avance ou pratiqués à l'aide de l'émeri. « Les draperies devinrent plus riches, lorsqu'on s'avisa de graver tous les ornements nécessaires avec l'émeri et l'eau, qui rongeait la couleur et découvrait le fond blanc du verre. On formait une broderie par le moyen d'une nouvelle couverte d'or ou d'argent, qu'on y appliquait suivant le coloris arrêté sur les cartons, composée elle-même de ces nouveaux émaux... Ces émaux étaient couchés sur le revers de la gravure, où l'on avait découvert le blanc du verre, de peur qu'à la recuisson qu'il fallait en faire les couleurs ne vinssent à se mêler et à se confondre. [3] »

Tandis qu'une controverse se continue sur l'origine des émaux attribués par les uns à Jean Van Eyck (ou Jean de Bruges), par les autres à un religieux dominicain de Bologne, Jacques Lallemand, l'école orientaliste prouve que les Egyptiens ont appliqué des émaux de diverses couleurs sur des poteries, sur des bijoux d'or, sur une pâte de verre. La fin du XV^{e} siècle, avec ses doctes alchimistes, voyait le triomphe des émaux dans les verrières religieuses, et en même temps la disparition des verres teintés. Les artistes de la Renaissance ont mis à profit l'emploi des verres à deux teintes et des émaux, pour les paysages et les draperies surtout, et ils ont obtenu de beaux résultats. Ils comptaient du reste dans leurs rangs des hommes de grande habileté : Claude et frère Guillaume, Jean de Molles, Robert Pinaigrier, Jean Cousin, Bernard Palissy, etc.

Au XII^{e} siècle, des tiges de plomb relient les petites pièces des vitraux et sont consolidées par une armature en fer. Dès le XIV^{e}, on s'efforce d'éviter les plombs en donnant aux panneaux plus d'ampleur et aux armatures un rôle plus sérieux.

La composition matérielle des vitraux réclamait des précautions et des soins minutieux. D'abord, pour la coupe du verre, on n'a connu le diamant qu'au XVI^{e} siècle ; auparavant, on traçait les lignes

[1] L'abbé C. Chevalier, *op. cit.*, p. 108.

[1] *Abécédaire d'arch.*, p. 520.
[2] Bâtissier, *op. cit.*, p. 693.
[3] Pierre le Vieil. Cf. de Caumont et Bâtissier.

à l'aide d'une pointe d'acier, et au revers on passait un fer rouge ; un petit maillet de bois dur — ordinairement de buis — servait à détacher les morceaux. Après cette opération, un autre instrument, le grésoir ou grugeoir, faisait disparaître les irrégularités de la coupe. Inutile de dire que les meilleurs ouvriers ne réussissaient pas chaque fois. Le peintre prenait exactement les mesures de la fenêtre, au moyen d'une table de bois qu'il ajustait avec toute la précision possible. Sur cette table, il fixait son dessin, réservant la place des plombs et de l'armature, en faisait une copie fidèle sur un second carton, qui, déchiqueté en autant de morceaux qu'il fallait de pièces de verre, était remis comme patron au verrier. Un troisième carton, également découpé suivant les lignes du dessin, facilitait au peintre la pose régulière de tous les morceaux et la reconstitution du vitrail, après l'application des couleurs et la cuisson. Enfin la grande difficulté était de vitrifier les peintures par l'action du feu. Elles doivent s'incorporer à la substance du verre ; mais il n'est possible de juger de leur réussite et de leur effet que quand la cuisson ne permet plus de réparer les défectuosités importantes. Le peintre préparait, dans un fourneau, plusieurs lits de chaux bien recuite et de cendre, sur lesquels il plaçait ses verres ; le chauffage arrivait graduellement à l'intensité voulue de chaleur nécessaire. Ces deux opérations exigeaient une grande connaissance du métier, et malgré cela n'étaient pas sans danger.

Le mode de faire des peintres-verriers d'aujourd'hui est le même, dans son ensemble, que celui d'autrefois ; mais il est évident qu'il a profité des progrès de la science contemporaine et des ressources d'une expérience plus éclairée.

Q. — Les statuts synodaux du diocèse défendent aux ecclésiastiques d'assister aux courses de taureaux. Pour éluder la loi locale, certains partisans de ces courses vont en Espagne et y contemplent à plaisir ces divertissements sanguinaires. Or, par ailleurs, plusieurs évêques espagnols ont interdit ces spectacles à leurs ecclésiastiques.

Je demande à l'*Ami :*

1° Ce qu'il faut penser de la conduite de ces ecclésiastiques ?

2° S'ils encourent les peines portées par l'évêque du lieu du spectacle ?

3° Si la décision de la Sacrée Pénitencerie du 19 septembre 1893 ne défend pas absolument à tous les prêtres d'assister aux courses de taureaux ?

R. — Ad I. Les auteurs enseignent que les clercs étrangers à un diocèse et qui ne font qu'y passer sont tenus d'observer les lois prohibitives de ce diocèse : « Clerici extranei, dit Bonal, qui per aliquam diœcesim transeunt, aut in ea breviter commorantur, tenentur ad servandas illius diœcesis leges saltem prohibitivas [1]. »

Les statuts synodaux qui défendent aux clercs d'assister aux courses de taureaux sont des lois prohibitives ; elles obligent donc en conscience même les prêtres étrangers au diocèse, si toutefois ils les connaissent.

Ad II. — 1° Le sentiment le plus probable enseigne qu'un clerc étranger n'est pas soumis aux censures portées *per modum statuti generalis*, comme celles qui se trouvent dans les statuts diocésains. Mais s'il commet un délit qui le rend justiciable de l'évêque du lieu où il se trouve, il pourra bien en être frappé de censure *per modum sententiæ*, à condition que, averti par l'évêque après une première faute, il se soit montré contumace.

2° Si on considère le clerc voyageur par rapport aux censures du diocèse auquel il appartient, mais hors duquel il se trouve, il faut distinguer entre les censures portées par statut général et territorial, et les censures portées par sentence ou précepte spécial.

a) Celui qui commet un délit hors de son diocèse, n'encourt pas les censures attachées à ce délit par *les statuts du diocèse*, parce que les lois territoriales n'ont pas de force hors du territoire qu'elles affectent.

b) Mais si un évêque défendait ou ordonnait quelque chose à un de ses clercs par un précepte particulier et personnel sous peine de censure, ce clerc, en désobéissant à ce précepte, même hors de son diocèse, encourrait la censure, parce que le précepte particulier accompagne et suit partout la personne.

Il s'ensuit donc que les clercs, dans le cas qui nous est exposé, n'encourent en assistant à une course de taureaux dans un diocèse étranger ni les censures contenues dans les statuts de ce diocèse, ni les censures du leur. Ce qui ne les empêche pas de pouvoir être punis par leur évêque et même de se voir défendre par un précepte particulier l'assistance à ces courses. Citons quelques lignes d'un ouvrage tout récent sur les censures [1] :

At is qui delinquit dum peregre agit, sive suæ, a qua abest Diœcesis legem violaverit, sive alienæ, in qua moratur, neutrius censuram incurrit : *non suæ*, quia *jus dicenti extra territorium impune non paretur*, nisi forte delictum in sua Diœcesi noceat, uti e. g. si parochus suam deseruerit ecclesiam ; *non alienæ*, quia non est subditus ejus loci, ac proinde nec utriusque, si forte in utraque Diœcesi eamdem pœna sit statuta. Nihilominus peregrinus factus subditus ratione delicti, etsi non teneatur pœnis latæ sententiæ, quæ in eo loco vigent, quia legem naturalem, non pœnalem violavit coerceri poterit (prout incola et advena) officio judicis, ubi deliquit, si antequam inde discederet citatione præventus fuerit uti supra dictum est.

Ad III. Pour la Sacrée Pénitencerie, d'après la réponse du 19 septembre 1893 [2], il y a certainement une défense de droit commun interdisant à tous les clercs d'assister aux courses de taureaux. Le recourant avait prévu deux circonstances qui auraient pu rendre cette assistance licite : la coutume et la charité ; or la Sacrée Pénitencerie

[1] Bonal, *Instit. can.*, tract IV, n. 107.

[1] Hilarius a Sexten, *Tractatus de censuris*, p. 17.
[2] *Ami*, 1894, p. 592.